# L'Équipe Soignante

Cette plaquette, réalisée à votre attention, est destinée à vous familiariser avec les modes de prise en charge et à vous apporter les informations utiles, susceptibles de vous aider dans votre démarche

Elle peut vous rencontrer, sur rendez-vous, au cours de votre hospitalisation au CHAM ou de votre passage aux urgences et peut vous accompagner en consultation externe.

• L'Equipe Hospitalière de Liaison en addictologie (EHLA)

Lieu d'accueil, d'information, d'évaluation et de prise en charge médicale, psychologique et sociale et d'orientation de la personne et/ou de son entourage. Des prescriptions peuvent être réalisées mais il n'existe pas de délivrance, ni d'administration au sein du Centre.

Addictologie (CSAPA)

• Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en

2 équipes vous proposent leurs services et vous assurent un accompagnement personnalisé pour vous aider à recouvrer bien-être et santé.

Yous souhaitez que cela cesse?

# L'addiction : c'est quoi ?

Je présente une addiction A lorsque je suis incapable de contrôler ma consommation de drogue, d'alcool, de cigarettes ou certains de mes comportements : jeux, trouble de l'alimentation.

Je suis dépendant lorsque ces comportements néfastes deviennent indispensables pour que je me sente bien.



**Sensation de satisfaction** ou de plaisir.



L'usage répété entraîne une tolérance et peut créer une accoutumance.

Consommation de substances ou conduites addictives

augmentent la libération de dopamine D dans le cerveau.



Les besoins sont accrus et la **consommation doit augmenter.** 



La personne n'arrive plus à réduire ni à contrôler sa consommation.

La consommation répétée de substances addictives :

- Met en danger la santé
- Augmente la survenue d'accidents domestiques ou routiniers (chute, blessure, somnolence au volant...)
- Favorise le développement de pathologies et troubles chroniques (cancers, cirrhoses, troubles cardio-vasculaires et respiratoires, dépression, ...)

En France, la consommation de substances psycho-actives est à l'origine de plus de 100 000 décès évitables, par accidents et maladies.

# CSAPA de Berck-sur-Mer



Impasse Carnot 62600 BERCK-SUR-MER Tél: 03.21.09.11.50 - Fax: 03.21.94.15.45 Horaires:

du lundi au vendredi : 9h10/17h

CSAPA d'Etaples-sur-Mer



Rue Codron Carlu
62630 ETAPLES-SUR-MER
Tél: 03.21.94.18.69 - Fax: 03.21.84.34.93
Horaires:
du lundi au vendredi: 9h10/12h30 - 13h30/17h

EHLA

CHAM Rang du fliers : tous les jours sauf mardi : 9h10/17h Fruges (Maison de la Santé) : mardi tous les 15 jours Hesdin (Résidence Mahaut d'Artois) : mardi tous les 15 jours Tél : 03.21.09.11.50 - Fax : 03.21.94.15.45 Numéro d'urgences SAMU/SMUR: 15

cham

# Vous n'arrivez pas à vous débarrasser de certains comportements qui, aujourd'hui, vous gâchent la vie ou celle de votre entourage (jeux, troubles alimentaires, conduites d'achat...) ?

**VOUS** vous sentez dépendant à une substance : drogue, alcool, médicament, tabac ?



# Vos droits et devoirs



#### **Vos droits**



#### Respect de la dignité

Dans des situations de dépendance et de vulnérabilité vous avez droit au respect et à la dignité.



# Secret médical et confidentialité

Le centre met tout en œuvre pour que votre vie privée ainsi que vos données personnelles et médicales ne soient pas divulguées.



#### **L'anonymat**

Vous pouvez être reçu sous secret. Cette demande peut être formulée à tout moment de votre traitement.



# Accès au dossier médical

Après avoir adressé une lettre au directeur de l'établissement accompagné d'une photocopie d'une pièce d'identité, vous pouvez récupérer une copie de votre dossier médical.



# Vos devoirs



# Respect du règlement intérieur

Il est consultable auprès du cadre de service du centre.



## Respect de chacun et de vous-même

Cela concerne le respect de vos prescriptions et de votre projet de soins ; le respect du personnel du CSAPA et des patients : aucune tolérance ne sera admise en cas d'injure ou de violence. Aucune discrimination ne sera tolérée.



# Addictologie







Vous buvez un peu? Beaucoup? Trop?

Vous fumez plusieurs cigarettes par jour? Un paquet? Peut-être même plusieurs.

Vous recourez aux médicaments ? Ou à des substances illicites ? Vous jouez trop, pratiquez certaines activités qui deviennent envahissantes ? Vous êtes victime de trouble des conduites alimentaires ?

pas d'âge limite ni de secteur.

La dépendance à des substances ou à des pratiques ne connaît

Jeunes, adultes, séniors, nous pouvons tous être concernés à une période de notre vie.

# Il est essentiel d'en parler.

Famille, amis, personnel soignant...

Si vous avez besoin d'un conseil, d'une oreille attentive ou de soins, le CSAPA ou l'EHLA vous aide et vous encadre dans vos démarches.

Contactez-nous au : **03 21 09 11 50** 

(Berck-sur-Mer et équipe de liaison)

03 21 94 18 69 (Etaples-sur-Mer)

# LE PERSONNEL À VOTRE SERVICE

Le CSAPA et l'EHLA accueillent (de manière anonyme sur demande) les personnes présentant une addiction. Soyez assuré(e) que l'ensemble du personnel mettra tout en œuvre pour répondre, dans la mesure de ses moyens, aux demandes de soins que vous pourrez exprimer.







FEUTRY-GOURNAY







Melle ALLARD Nutritionniste

**Mme AUBRY** 

Infirmière

M BOURGAIN Infirmier

**Mme DABROWNY** Cadre de Santé

M FREVILLE Cadre supérieur de santé M LAWNICZAK Psychologue clinicien

Mme MAGNIER Secrétaire sur Etaples-sur-Mer

Mme MARTEL Secrétaire sur Berck-sur-Mer

M SAUVAGE **Assistant social** 

Mme MELNYK Infirmière EHLA

# **2 PARCOURS DE SOINS DIFFÉRENTS**

# I - CSAPA



Prise de rendez-vous

(par votre médecin traitant, un établissement de soin ou vous-même au secrétariat de Berck ou Etaples)



Rencontre des membres de l'équipe pluridisciplinaire (éducateur, assistante sociale, infirmières, nutritionniste, psychologue...) puis du médecin de la structure.







Désignation de votre référent parmi les membres de l'équipe (en fonction des difficultés que vous rencontrez)

Évaluation de votre situation

Vos frais - Les consultations ne sont pas directement payantes par l'intéressé. Le financement CSAPA est pris en charge par l'assurance maladie au titre de l'activité des soins.

### II - EHLA

- Lors de votre hospitalisation au CHAM: sur votre sollicitation ou avec votre accord, l'infirmière du service organise une rencontre avec l'équipe de liaison
- Consultation externe :
- 1 Prise de rendez-vous avec l'infirmière ou le médecin
- 2 Évaluation de votre situation
- 3 Élaboration du projet de soins

Vos frais - Les consultations ne sont pas payantes par l'intéressé pendant l'hospitalisation. Le ticket modérateur est dû lors d'une consultation externe